naître quels sont ceux que l'on doit considérer comme des confrères; elle doit veiller à ce que les membres du corps médical puissent réclamer pour leurs services des honoraires équitables, devant les cours de justice au besoin ; elle doit travailler énergiquement à débarrasser le corps médical des parasites qui le rongent et à protéger la société contre ces guérisseurs et ces charlatans de toute espèce dont nous sommes en mesure de constater tous les jours les funestes exploits ; elle doit veiller enfin, par une organisation efficace de l'enseignement de la médecine, à ce que les connaissances générales et spéciales du médecin le rendent apte à remplir l'importante mission qui lui est confiée et soient au niveau de la haute position qu'il occupe dans la société.

Le Collége des médecins a-t-il accompli et surtout accomplit-il actuellement d'une manière efficace un seul de ces objets ? Tous les médecins forment-ils partie du Collége ? Avons-nous un régistre qui fasse foi devant les cours de justice de la qualification des médecins ? A-t-on fait reconnaître légalement le tarif d'honoraires ? Les charlatans sont-ils moins nombreux qu'autrefois, lèvent-ils moins haut la tête et a-t-on fait prononcer contre eux des condamnations fréquentes ? Le Collége possède-t-il le pouvoir de faire exécuter ses règlements concernant l'enseignement de la médecine et est-il assuré que tous ceux à qui il octroie des licences sont dignes de les recevoir ? Voilà autant d'objets sur lesquels une institution de ce genre doit exercer un contrôle. Le Collége actuel, nous n'hésitons pas à le dire, ou bien n'a pas la volonté ou bien plutôt ne possède point le pouvoir de régler ces questions de manière à satisfaire le public et le corps médical.

Si l'on jette un coup d'œil sur le fonctionnement du Collége depuis sa fondation, on voit qu'il s'est duement organisé par l'adoption de réglements; qu'il a toujours procédé régulièrement à faire les élections du Bureau et à remplir les vacances créées dans son sein par décès ou résiguation ; que, pendant un certain nombre d'années, il a procédé aux examens des élèves venant d'une certaine institution et admis un bon nombre d'aspirants à l'étude de la médecine. Depuis l'affiliation de l'Ecole de Médecine à l'Université Victoria, le Collége n'a eu rien à faire avec l'admission des élèves à la pratique et il s'est contenté de vendre des licences aux gradués des universités et d'admettre un certain nombre d'aspirants à l'étude qui n'avaient pas besoin de ce passeport pour commencer leur cours de médecine. Telles sont les importantes fonctions pour lesquelles on a dépensé chaque année près d'un millier de dollars.

Le Collége, comme le Juif-errant, dont il semble posséder la conscience inquiète, va de ville en ville, de bourg en bourg, promener ses archives, ses diplômes et son sceau qui constituent à peu près tout son avoir.